



**ETAT-MAJOR GENERAL**  
**DIRECTION DE L'ORGANISATION**  
**ET DU PERSONNEL DES ARMEES**

Cotonou, le **30** août 2022

N°22-3- **185** /EMG/DOPA/B3RCM/SA

## COMMUNIQUE RADIO / TELEVISE

**Le Chef d'Etat-Major Général des Forces Armées Béninoises communique :**

Dans le cadre du renforcement en personnel des Forces armées béninoises (FAB), il sera organisé un concours de recrutement militaire de cent cinquante (150) jeunes gens, dans les douze (12) départements du Bénin. Les citoyens désireux de prendre part à ce recrutement, sont invités à s'inscrire sur le site [www.sengager.defense.bj](http://www.sengager.defense.bj) dans la période du **lundi 05 au vendredi 23 septembre 2022**.

Les candidats qui, pour une raison ou une autre, n'arriveront pas à faire cette inscription en ligne à leur niveau, devront se rapprocher des Préfectures des chefs-lieux de leur département d'origine ou de résidence pour se faire assister dans la période sus-indiquée, munis de leur dossier.

### **I- CONDITIONS A REMPLIR**

- être de nationalité béninoise ;
- être âgé de 18 ans révolus et de 25 ans au plus au 1<sup>er</sup> janvier 2022;
- ne pas être agent de l'Etat, ni ancien militaire radié ;
- jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité ;
- avoir une taille minimale de 1,60 m pour les filles et 1,65 m pour les garçons ;
- avoir une bonne constitution physique et être médicalement apte ;
- avoir le Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) ou tout autre diplôme reconnu équivalent.

### **II- DOSSIER DE CANDIDATURE**

Le dossier de candidature comprend :

- \* une (01) copie de l'acte de naissance ou du jugement supplétif ;
- \* une (01) copie de la carte d'identité nationale ;
- \* une (01) copie du certificat de nationalité ;
- \* un (01) casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois à la date du dépôt ;
- \* une (01) copie des diplômes détenus ;
- \* une (01) attestation de résidence ou copie du Certificat d'Identification Personnelle du postulant;

- \* un (01) certificat médical d'aptitude physique délivré par un Médecin militaire ou le Médecin-Chef, responsable du centre de santé de la commune ou de l'hôpital de référence de la zone ;
- \* un (01) certificat ou attestation de position militaire à prendre à la préfecture d'inscription.

**NB** : La version scannée de chacun des documents ci-dessus cités doit être jointe lors de l'inscription en ligne du postulant.

### **III- DIFFERENTES PHASES DE COMPOSITION**

Le recrutement militaire se fera en trois (03) phases :

-**Phase sportive** : elle se déroulera dans les douze (12) chefs-lieux des départements et comprendra une (01) épreuve de course sélective de quatre (04) kilomètres pour les filles et six (06) kilomètres pour les garçons.

-**Phase des épreuves écrites** : cette phase se déroulera dans les chefs-lieux des anciens départements. Seuls les candidats retenus à la phase sportive et après l'étude des dossiers seront autorisés à y prendre part.

-**Phase de la visite d'aptitude médicale** : seuls les candidats admissibles à l'issue des épreuves écrites subiront la phase de visite d'aptitude médicale.

Les centres de compositions et les dates de déroulement des différentes phases seront précisés ultérieurement.



**Général de Brigade Fructueux C. A. GBAGUIDI**  
Chef d'Etat-Major Général